

PROJET PI LÉGUMES

**Produire des légumes de qualité
avec moins d'intrants**



PROJET
Zoom sur la
méthanisation
agricole dans l'Aisne

**PROTECTION DES
RESSOURCES EN EAU**
Des mesures adaptées

VALLÉE DE L'OISE
Préservation et valorisation
des prairies de fauche inondables



Les péripéties et le tumulte générés par la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sur la Politique Agricole Commune en ont fatigué plus d'un, tant la complexité et les évolutions réglementaires au coup par coup ont dessiné cette campagne de dépôt des demandes d'aides. Espérons davantage d'indulgence et de compréhension des services de l'Etat compte-tenu de ces tergiversations difficilement gérables au jour le jour dans l'activité de nos exploitations agricoles.

Assaillis par la pression des normes environnementales (loi sur la transition écologique, loi sur la biodiversité, SRCE, révision des SDAGE,...) qui s'accroissent pour former bientôt une bulle prête à implorer, accaparés par le manque de visibilité des marchés de produits agricoles, nous sommes nombreux à chercher individuellement des voies pour améliorer la valeur ajoutée et la rentabilité de nos exploitations. Un tel s'ingénue à améliorer son matériel agricole pour optimiser la fertilisation et la protection de ses cultures, un tel s'évertue à multiplier les pratiques alternatives pour préserver la fertilité de ses sols et réduire sa charge en intrants. D'autres se lancent dans le développement de circuits courts par des moyens de distribution collectifs... Voilà quelques exemples parmi tant d'autres qui illustrent notre esprit entrepreneurial et novateur. Sachons faire en sorte que notre esprit critique, nos idées, notre créativité soient mis au profit de l'ensemble des agriculteurs de notre département. Portons haut et fort les valeurs de notre agriculture départementale : une force économique, une capacité d'adaptation hors norme, une solidarité à toute épreuve, une inventivité exacerbée, un acteur économique incontournable,...

Ce sont ces valeurs que nous voulons défendre au sein de la Chambre d'agriculture et elles guideront nos actions et celles de nos conseillers jusqu'à la fin de la mandature. Des conseillers que nous souhaitons proches du terrain, répondant à vos attentes, canalisant et galvanisant les bonnes idées. Leurs compétences techniques et d'animation collective seront autant de leviers pour diffuser les innovations qui ont fait leur preuve. Leur engagement est certain et vous pouvez compter sur leurs initiatives et leur créativité pour vous accompagner dans vos projets personnels et collectifs. Je me félicite déjà d'un certain nombre d'initiatives au cœur même de nos valeurs : l'organisation du forum des entreprises qui a réuni plus de 400 personnes en 2014, les rendez-vous annuels sur l'expérimentation et la plateforme des intercultures, des voyages d'études avec les éleveurs pour apprécier les techniques et les modes d'organisation potentiellement reproductibles dans leur élevage, la défense de méthodes en substitution de mesures coercitives (méthode AZUR pour l'enjeu «nitrates» et bientôt ZÉPHYR pour l'enjeu «produits phytosanitaires» dans les bassins d'alimentation des captages d'eau potable),... Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de votre Chambre d'agriculture.

Dans l'immédiat, une nouvelle moisson nous attend : elle s'annonce belle et foisonnante. La plaine est magnifique et elle fait la preuve de notre technicité. Je vous souhaite une bonne lecture et une très bonne récolte.

Philippe PINTA
Président de la Chambre d'agriculture
de l'Aisne

En bref

Dispositif Alerte Agriculture Aisne

Un appel à vigilance rapide par SMS pour la sécurité de votre exploitation.

Le dispositif compte aujourd'hui 129 adhérents. 16 alertes ont été envoyées par SMS depuis sa mise en place. Vous aussi devenez adhérents et contribuez à la sécurité du réseau d'exploitations agricoles.

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur le site



<http://www.alerte-agriculture.com>

Agenda

5 et 6 septembre

Foire de La Capelle



2 septembre

Rallye soja

Sommaire

Elevage Page 3

Vallée de l'Oise : préservation et valorisation des prairies de fauche inondables

Agro-environnement

Page 4

Des mesures adaptées pour la production des ressources en eau

Cultiver le soja : à la recherche d'une nouvelle culture

Page 5

La vie biologique des sols

Le projet PI légumes en Picardie : produire des légumes de qualité avec moins d'intrants

Aménagement rural Page 6

Accompagnement à la création d'une ASA hydroviticole à Saint-Agnan

Formation Page 7

Centre de formation d'apprentis : la Chambre d'agriculture prépare la rentrée

Installation, transmission et projets

Page 8

Zoom sur la méthanisation agricole dans l'Aisne



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L' AISNE

1 rue René Blondelle - 02007 LAON cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax 03 23 23 75 41

www.chambres-agriculture-picardie.fr

Contact presse : Anne-Sophie FIEVEZ

Mail : anne-sophie.fievez@ma02.org

Conception - Impression :

SETA - MA PROM - Tél. 03 23 22 50 28

Vallée de l'Oise : préservation et valorisation des prairies de fauche inondables

Engagés depuis plus de 15 ans dans des mesures en faveur de l'environnement, les agriculteurs de la Moyenne Vallée de l'Oise se mobilisent collectivement pour développer une filière de commercialisation du foin issu des prairies inondables de la Vallée.

Préserver et valoriser des prairies de fauche inondables de la vallée de l'Oise est le projet tel qu'il a été retenu par le Ministère de l'Agriculture lors de l'appel à projet en faveur de l'agroécologie. La Chambre d'agriculture de l'Aisne anime ce projet porté par l'Association AEVO (Agriculture Environnement en Vallée de l'Oise) dont une quinzaine d'agriculteurs sont membres à ce jour. Le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie est également très investi depuis le début du projet.

Il s'agit d'améliorer les connaissances sur les différentes qualités des foin afin de développer une filière de commercialisation du foin issu des prairies inondables de la Vallée de l'Oise.

Pour cela il faut, dans un premier temps, étudier des critères de qualité multifactoriels (fourrager, biologique, environnemental...) afin de définir le contenu d'un cahier des charges de production de foin qui concilie au mieux qualité fourragère et prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité et préservation de la ressource en eau). Par ailleurs, la commercialisation de ce foin est conditionnée à la mise en place d'une filière qui, pour vérifier la valorisation économique, suppose une étude de marché préalable. Dans ces 2 étapes, les enseignants chercheurs et les étudiants de l'école d'ingé-



Photo : David Frimin

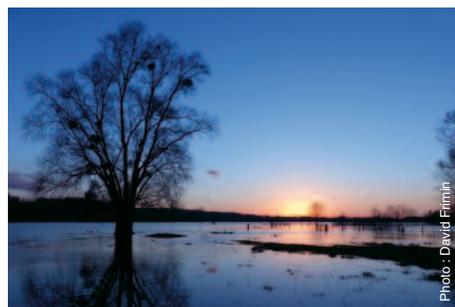


Photo : David Frimin

nier LaSalle Beauvais ont été mis à contribution. La 3ème étape devrait démarrer en 2016 avec la mise en place effective d'une filière de commercialisation et les premières ventes de foin. Face à l'approche innovante de ce projet, des actions pédagogiques et éducatives à destination du grand public et des écoles sont mises en œuvre. A terme c'est une centaine d'agriculteurs de la Moyenne Vallée de l'Oise qui pourraient rejoindre la démarche.

Contact : Alice MARTINET
03 23 22 51 11

Compétitivité des exploitations : le plan d'aide à l'investissement

D'ici quelques jours, le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) devrait être opérationnel.

Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles apportera une aide financière aux agriculteurs qui souhaitent investir. Cette aide sera de 25 % du montant de l'investissement et sur toute la durée de la programmation (2015-2020) un exploitant peut prétendre à 300 000 € d'investissements éligibles sur un ou plusieurs projets. Aucune filière n'est exclue, ni en production animale ni en production végétale, avec néanmoins une priorité donnée à l'élevage. Une grille de sélection va s'appliquer et les projets qui n'atteindront pas un seuil minimal de points seront exclus. Les dossiers sont à déposer jusque début septembre à la DDT. Les conseillers de la Chambre d'agriculture se tiennent prêts à accompagner vos projets et monter vos dossiers.

Complémentarité élevage culture

A l'initiative des élus de la Commission élevage de la Chambre régionale d'agriculture une étude démarre sur la complémentarité élevage culture à l'échelle d'un territoire.

Plusieurs facteurs poussent à la spécialisation des systèmes de production. Pourtant les synergies entre élevage et culture sont nombreuses et permettent non seulement de sécuriser une exploitation mais aussi d'entraîner une dynamique sur le territoire. Le territoire de Guise, Wassigny et Le Nouvion, est en limite de zone de cultures et d'élevage et il compte de nombreuses exploitations de polyculture-élevage. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture de l'Aisne a fléchi l'étude sur ce secteur. L'Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne a souhaité s'y associer de part un enjeu économique et politique. A ce titre, sont impliqués autour de ce projet les agriculteurs, les acteurs économiques et les responsables politiques du secteur. Une trentaine de participants ont ainsi pu échanger le 4 mai à Villers les Guise, sur les complémentarités possibles. Trois axes ont été abordés : la valorisation des



effluents d'élevage, le partage de la main-d'œuvre et l'autonomie alimentaire (fourragère et protéique).

Des mesures adaptées pour la protection des ressources en eau

Le département compte à ce jour plus d'une vingtaine de captages d'eau potable, pour lesquels des études sur la délimitation de l'aire d'alimentation de captage sont réalisées, et où des mesures agricoles/non agricoles sont déployées.

Les agriculteurs s'engagent volontairement dans le plan d'actions, afin de protéger la ressource en eau des pollutions nitrates et/ou phytosanitaires. Parmi ces captages, on compte 6 captages dits Grenelle. Ils ont la particularité d'être soumis à arrêté préfectoral, avec un délai de mise en œuvre des mesures sous 3 ans.

Un enjeu fort pour la profession agricole et un défi pour la Chambre d'agriculture !

En effet, il est primordial de bâtir des mesures adaptées qui maintiennent des performances technico-économiques et environnementales. Le défi est relevé : la Chambre d'agriculture travaille auprès des partenaires, soutient la concertation, et déploie une animation pour accompagner les agriculteurs à répondre à cet enjeu. Ce travail de concertation a abouti à la construction de la mesure AZUR et à élaborer la mesure ZEPHYR.



L'équipe de conseillers à votre service



Zoom sur...

Les mesures phares défendues par la Chambre d'agriculture et soutenues par ses partenaires

• AZUR :

- répondre à l'enjeu nitrates
- basée sur des mesures de reliquats azotés en entrée et sortie d'hiver et collecte des pratiques de fertilisation azotée de parcelles fixes.
- mise en œuvre de pratiques vertueuses : fractionnement des apports d'azote, utilisation d'outils de pilotage de la fertilisation azotée, réalisation de pesées colza et d'analyses des effluents d'élevage.
- 200 agriculteurs déjà engagés dans les BAC

• ZEPHYR :

- répond à l'enjeu phytosanitaire
- cible les efforts sur les zones les plus sensibles aux risques de transfert et sur les molécules retrouvées aux captages
- constituée d'un guide de recommandations en fonction de la sensibilité des sols aux molécules phytosanitaires



Contacts : Samantha BERTRAND,
Raphaëlle ULRYCH, Antoine LAROCHE
et Julien GAILLARD
03 23 22 51 44

Cultiver le soja : à la recherche d'une nouvelle culture



Depuis maintenant plus de 20 ans les agriculteurs sont à la recherche de diversifications et de nouvelles cultures capables d'améliorer leurs rotations. Le pois protéagineux, la féverole font partie de ces voies. Les plans protéiques successifs ont contribué au développement des surfaces. Aujourd'hui, le pois protéagineux est devenu une culture marginale du fait de problèmes sanitaires et de l'absence de progrès génétique. La féverole connaît depuis une dizaine d'années un certain succès

mais reste cantonnée dans certains bassins de productions avec des contraintes qualitatives de plus en plus exigeantes. Déjà expérimenté dans les années 80, le soja connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. C'est pour cette raison que des agriculteurs testent à nouveau cette culture, profitant de nouvelles variétés plus précoces donc a priori envisageables dans certains secteurs de la Picardie et de la Champagne. Dans ce cadre et pour répondre aux attentes et ambitions des agriculteurs, les Chambres d'agriculture de l'Aisne et de l'Oise, les coopératives et les négoce des secteurs concernés ont mis en place des expérimentations (variétés, désherbage, dates de semis et écartements,...). L'ambition de ce réseau expérimental est d'apporter dès 2015

des informations sur des itinéraires techniques adaptés mais aussi de s'assurer du réalisme économique et agronomique de cette culture dans notre région.

Dans ce cadre un « rallye SOJA » sera organisé le 2 septembre prochain par la Chambre d'agriculture en collaboration avec TERRESINNOVIA (ex CETIOM), ACOLYANCE, VIVESCIA, TERNOVEO et le CETA de Laon Saint-Erme.

Le programme détaillé de cette journée sera communiqué dès le mois de juillet par les différents partenaires de ce projet.

Contacts : Alain TOURNIER
et Nicolas JULLIER
03 23 22 51 44



La vie biologique des sols

La Chambre d'agriculture de l'Aisne est engagée depuis longtemps dans le suivi de la biodiversité au niveau des parcelles agricoles. A l'heure actuelle, deux programmes de suivi sont en cours..

Le programme auxipro

C'est un programme régional de suivi de la biodiversité (ver de terre, abeille,...) des parcelles agricoles, suivi plus recentré sur le carabe. Ce programme a démarré en 2011.

Les carabes sont des arthropodes caractéristiques des systèmes cultivés. Ils sont de taille très variable de 3 mm pour les plus petits à plus de 4 cm pour les plus grands. Leur régime alimentaire est très diversifié, ils se nourrissent de vers de terre, limaces,... quel que soit le stade de la proie, parfois les carabes se nourrissent même de graines d'adventices. L'objectif de ce suivi est de recenser les différentes espèces de carabes mais aussi de mieux comprendre les milieux et les pratiques agricoles qui leur sont favorables. Pour effectuer les suivis, des pots sont enterrés en bordure de parcelle et à l'intérieur de la parcelle puis relevés toutes les semaines pendant un mois. Après quatre années de piégeage, 130 espèces différentes ont été identifiées en Picardie. Pour autant, ce suivi, à défaut de puissance statistique suffisante, permet de dégager quelques tendances. Exemple : l'effet du travail du sol sur la diversité de carabes.



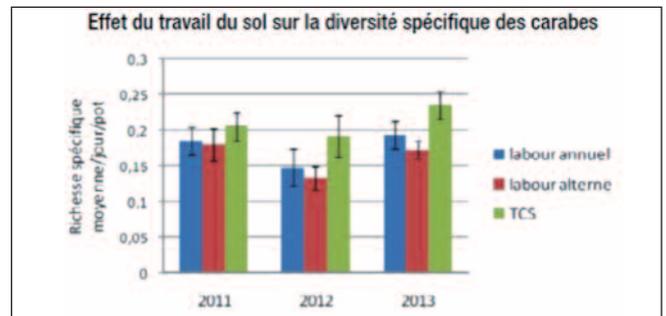
Contacts : Annick GEOFFROY,
Nicolas JULLIER, Arnaud LOMBARD
03 23 22 51 44

Le suivi des effets est non intentionnels (ENI)

Ce suivi national est engagé depuis 2012 pour mesurer l'impact des produits phytosanitaires et des pratiques agricoles sur la biodiversité de bord de champs et dans la parcelle. 3 parcelles sont suivies dans l'Aisne : 2 dans le laonnois et une dans le sud de l'Aisne. 4 indicateurs ont été choisis pour évaluer la biodiversité :

- les vers de terre - 1 passage par an (avril) avec prélèvement à la moutarde
- les coléoptères - 3 passages par an (mai, juin, juillet) avec un filet fauchoir
- les oiseaux : identification des oiseaux au champs et en vol - 2 fois par an (mai, juin)
- l'inventaire de la flore de bord de champs - 1 passage par an (fin juin, début juillet).

Ces suivis effectués chaque année ont pour but d'évaluer l'évolution des différents indicateurs au cours du temps. C'est pour cela qu'après 3 années de suivis, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.



Le projet PI légumes en Picardie : produire des légumes de qualité avec moins d'intrants



La Picardie est depuis longtemps une grande région productrice de légumes. Avec le retrait d'homologation de certaines matières actives et le plan écophyto 2018 visant à réduire de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires, les producteurs se trouvent à une période charnière. Pour tester des itinéraires économes en intrants, un groupe de 8 fermes pilotes s'est constitué en Picardie.

Ce groupe a été engagé sur un programme de 5 ans (2009-2014) afin de mettre en place différents leviers pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce groupe de travail est constitué de Bonduelle, Expandis, OPL vert, Unilet, les Chambres d'agriculture de Picardie, la FREDON Picardie, l'INRA, Agro-

transfert Ressources et Territoire et de 8 exploitations agricoles réparties dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. Dans le cadre de ce programme, des expérimentations ont été menées sur 4 cultures : pois de conserve, haricot vert, flageolet et jeune carotte. Elles ont été menées en parcelles agricoles sur des bandes de 2 hectares où ont été comparées les pratiques habituelles du producteur et un itinéraire en protection intégrée, visant à réduire l'utilisation des intrants.

Après 5 années d'expérimentation, la réduction de l'utilisation d'herbicide est maîtrisée grâce aux outils de désherbage mécanique et à la pratique du faux semis. Pour la gestion du risque maladie en pois et haricot, la gestion est plus difficile et les résultats sont moins flagrants qu'en matière d'herbicide.

Dans l'Aisne, 3 exploitations ont fait partie de ce réseau et sont situées entre Laon et Sissonne. 2 produisent des jeunes carottes (Domaine de Marchais à Marchais, et SCEA de la Croix de Bois à Coucy-les-Eppes) et 1 des haricots verts (Alain Lorain à La Selve).

Contacts : Nicolas JULLIER et
Martine ROUX-DUPARQUE
03 23 22 51 44

Zoom sur...

Les jeunes carottes

Adaptation du désherbage à un nouveau mode de semis : le mode de production a changé au cours du programme (2011). Il a donc fallu adapter la bineuse (adaptation au billon) et la rampe de localisation. De nouvelles références ont donc été établies et après 3 ans de travail, le matériel était fonctionnel et efficace. Les résultats ont été présentés lors de la démonstration sur le désherbage mécanique carotte qui a eu lieu le 23 mai 2014 à Marchais.



Accompagnement à la création d'une ASA hydroviticole à Saint-Agnan

Dans l'Aisne, les projets d'aménagement hydraulique du vignoble sont pour des raisons historiques réalisés en majorité par les communes. Ils permettent de limiter les phénomènes de ruissellement et les inondations à l'aval tout en améliorant les conditions d'exploitation dans les vignes.

Pour financer le projet, la commune appelle les propriétaires viticoles à cotiser via un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général.

Un autre portage des projets hydroviticoles est possible et tout à fait adapté : celui de l'Association Syndicale Autorisée (ASA). Ce système est d'ailleurs très développé dans le département de la Marne, où la majorité des projets hydroviticoles sont portés par une ASA.

Une ASA, c'est quoi ?

L'Association Syndicale Autorisée regroupe l'ensemble des propriétaires sur un périmètre défini. Elle a pour objet de mettre en valeur les propriétés pour exploiter des ressources naturelles, se prémunir de risques naturels, aménager et entretenir, etc. Il en existe pour le drainage de parcelles, l'irrigation, la desserte forestière... C'est dans cet esprit qu'agissent les ASA hydroviticoles pour la création et l'entretien d'aménagements hydrauliques et de chemins.

Placée sous l'autorité et la tutelle du préfet, l'ASA est dotée de prérogatives publiques comparables à celles d'une commune. Ce qui lui permet d'intervenir au-delà de son périmètre si cela répond à ses statuts.



Aménagement hydraulique du vignoble à Saint-Agnan

Côté financement, l'ASA répartit ses dépenses entre ses membres selon un mode de répartition établi par eux-mêmes. Ce sont les membres également qui décident du montant maximal que pourra emprunter l'ASA (et donc de sa répercussion sur le montant des redevances !).

Quelle différence avec les projets portés par les communes ?

Contrairement aux projets communaux où le

conseil municipal prend la décision finale, l'ASA permet aux viticulteurs de se prendre en main pour la réalisation de leur projet hydroviticole. Ce sont les membres de l'ASA qui décident des contours techniques du projet et de son impact financier auprès des propriétaires.

Le modèle ASA nécessite par contre une équipe motivée, prête à s'investir dans un projet passionnant mais assez prenant durant les 1ères années...

Que propose la Chambre d'agriculture de l'Aisne ?

Par l'expérience de la Chambre de la Marne, la Chambre d'agriculture de l'Aisne débute son accompagnement auprès des ASA avec un projet sur le territoire de St-Agnan. Via plusieurs réunions de travail, elle accompagne un groupe de viticulteurs moteurs dans la rédaction des 4 pièces nécessaires à la création de l'ASA – les statuts, le périmètre, la liste des propriétaires et le projet. Ces 4 pièces seront prochainement déposées à la préfecture, avec en parallèle une réunion publique d'information auprès des propriétaires.



Aménagement d'une chaussée en béton

Contact : Stéphanie AMBROSINO
03 23 22 50 75



Centre de formation d'apprentis : la Chambre d'agriculture prépare la rentrée

Depuis maintenant plusieurs mois, la Chambre d'agriculture prépare la prochaine rentrée de son Centre de Formation d'Apprentis.



Plusieurs nouveautés se présentent sur cette rentrée au niveau des formations proposées par le CFA. Au lycée de Crézancy, le CFA adapte son brevet professionnel agroéquipement au secteur viticole. Ce diplôme permet la formation de futurs salariés d'exploitation en mettant l'accent sur la production, et sur l'utilisation et l'entretien des matériels agricoles ou viticoles. Cette adaptation fait suite à la demande des professionnels du secteur viticole.

Sur le site de Laon, le CFA propose à la rentrée un nouveau BTSa intitulé «développement et animation des territoires ruraux». Il vise la formation de futurs collaborateurs d'entreprise ou de collectivité ayant la capacité de mettre en œuvre des projets de développement, que ce soit économique, social, touristique ou environnemental, en réponse aux besoins identifiés sur un territoire à la suite d'une étude de marché ou de territoire.

Avec la MFR de Clairfontaine, le CFA ouvre un CAP Lad Jockey, cavalier d'entraînement. Le CFA redéveloppe ainsi ses formations dans le domaine du trot attelé en liaison avec le pôle hippique de La Capelle.

Cette rentrée s'accompagne également de bonnes nouvelles pour les employeurs

L'Etat prendra en charge le salaire des apprentis mineurs durant la première année du contrat d'apprentissage, soit une aide de 4 400 euros. Cette aide, qui s'additionne avec celles déjà existantes,

concerne les contrats signés à partir du 1er juillet 2015 des entreprises de moins de 11 salariés.

L'accès des apprentis mineurs aux travaux dangereux s'est assoupli dans sa procédure. Fini la demande d'autorisation souvent mal vécue par sa lourdeur et la longueur de la procédure ! Seule une déclaration d'accueil d'apprentis mineurs suffit. Elle évite ainsi le contrôle systématique de l'inspection du travail. Les exigences en matière de sécurité au travail ne changent pas. Elles sont identiques à tous les salariés (apprentis ou pas).

Contact : Frédéric WATINE
03 23 23 78 00

Licence Professionnelle «Management et Développement économique des entreprises agricoles»

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec l'IUT de Laon, propose depuis deux ans une licence professionnelle. L'objectif de la formation est de donner les outils de pilotage de l'entreprise agricole et de permettre leur développement économique par la diversification des productions et des services (transformation,...). Cette formation d'un an est proposée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Accessible à toute personne titulaire d'une formation de niveau Bac + 2, la formation permet d'obtenir la capacité agricole nécessaire à l'obtention des aides à l'installation. Cette licence s'avère un très bon outil de préparation d'une installation agricole. Les inscriptions se réalisent sur le site internet de l'IUT de l'Aisne.



INSTALLATION, TRANSMISSION ET PROJETS

Zoom sur la méthanisation agricole dans l'Aisne

Le premier trimestre 2015 a vu la mise en service des deux premières unités de méthanisation à la ferme dans notre département. Après plusieurs années de réflexions, d'études et de procédures administratives, ces projets viennent de se concrétiser, à force de persévérance et de motivation.

A la base de chaque projet, un élevage naisseur et engraisseur de porcs consomme les céréales produites sur l'exploitation et fournit la majeure partie de l'approvisionnement du digesteur avec le lisier, auquel se rajoute d'autres effluents d'élevage et des coproduits, résidus ou déchets d'industries agroalimentaires.

L'action des différentes catégories de bactéries, contenues naturellement dans les déjections animales, dans des conditions de milieu maîtrisées, agit sur la matière fermentescible et aboutit à la production d'un gaz riche en méthane.

Sur ces installations, le biogaz est valorisé par combustion sur site dans un moteur thermique équipé d'un alternateur. Il en résulte la production couplée d'énergies thermique et électrique, désignée comme la cogénération. L'intégralité de l'électricité générée est vendue à EDF avec un contrat d'obligation d'achat à un tarif réglementé et indexé d'une durée de 15 ans. Quant à la chaleur, elle trouve son utilité sur place : chauffage (élevage et serres maraîchères) et séchage de matières agricoles, notamment de maïs grain consommé dans l'élevage. La boucle est



bouclée : recherche d'autonomie, économie circulaire et création de valeur ajoutée locale.

D'autres projets, émergents ou plus avancés, sont en cours sur notre territoire. Dans tous les cas, la priorité est de maîtriser et de sécuriser l'approvisionnement du digesteur surtout pour les déchets produits hors exploitation agricole. La rentabilité du projet dépend aussi de l'optimisation de la valorisation du biogaz. En cas de valorisation par cogénération, le ratio d'utilisation de la chaleur produite impacte directement le tarif d'achat de l'électricité. En cas d'injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz naturel, les contraintes de proximité, de débit et de capacité propre au réseau contraignent le projet.

La Chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projet, individuel ou collectif, et

intervient sur différents plans (étude d'opportunité, conseil technique et réglementaire, étude Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, plans d'épandage, montage de dossiers de subventions, accompagnement auprès de services instructeurs...).

Contact : Guillaume RAUTUREAU
03 23 22 50 91

Le saviez-vous ?

Les deux premières installations de l'Aisne vont exporter sur le réseau 5 640 000 kWh chaque année, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 2 100 foyers (d'après les références de l'ADEME en 2014 hors chauffage et eau chaude).



Site de méthanisation et serres chauffées par la cogénération du GAEC Manscourt, à Hartennes-et-Taux



Inauguration du site méthanisation chez MM. Lequeux, à Anguilcourt-le-Sart